

GROUPE DE DISCUSSION SUR LE BAR (GD bar)

Dublin

Jeudi 15 septembre 2016

Contribution de la Plateforme de la Petite Pêche Artisanale Française

Pour la flottille des ligneurs, l'année 2016 a confirmé la situation catastrophique de la ressource de bar, au nord comme au sud du 48^{ème} parallèle.

Pour les ligneurs du nord 48^{ème}, les captures quotidiennes sont très faibles, avec beaucoup d'individus de moins de 42 cm rejetés à l'eau, vivants. De nombreuses entreprises sont en grande difficulté économique.

Pour les ligneurs du sud 48^{ème}, l'année 2016 marque un virage dramatique avec des captures en forte baisse, notamment au nord du golfe de Gascogne.

Cette situation démontre que la délimitation de la limite du 48ème parallèle ne reposait sur aucun fondement biologique et a entraîné des conséquences désastreuses. Les ligneurs opérant dans le golfe de Gascogne perçoivent depuis plus de 10 ans une baisse de la ressource. Malgré nos cris d'alarme, rien n'a été fait et nous passons d'une gestion inexistante à une menace de moratoire intégral en à peine trois ans.

Les ligneurs ne représentent qu'une faible part du prélèvement, pratiquent une pêche respectueuse du milieu et de la ressource, extrêmement sélective, valorisent très bien leur poisson, et pourtant, ce sont eux qui risquent de disparaître !

Concernant le nord 48^{ème}, en 2015, les chalutiers de fond ont considérablement accru leurs captures de bar par rapport aux années précédentes. L'interdiction du chalut pélagique n'a donc abouti qu'à un transfert d'effort... Début 2016, un certain nombre de chalutiers ont passé outre le moratoire et débarqué sans être inquiété des dizaines de tonnes. Entre janvier et juillet 2016, les débarquements de bar proviennent en majorité des chalutiers de fond, malgré le moratoire de 6 mois ! L'autorisation d'un pourcentage de captures accessoires ne nous semble donc pas une option judicieuse, surtout compte tenu de la moindre dépendance économique de ces flottilles à cette espèce.

Le manque de sélectivité et les rejets engendrés par les autres métiers sont également au coeur du problème. Les rejets de bar par les chalutiers de la zone nord ont été estimés par les organisations professionnelles à 50 tonnes par mois entre décembre et avril, avant le passage à 42 cm. Les seuls rejets de bar pèseraient donc à eux seuls un tonnage supérieur à celui des ligneurs ! Des mesures d'ampleur pour améliorer la sélectivité des chalutiers et des fileyeurs sont nécessaires afin d'arrêter ce gâchis phénoménal.

Nous attirons l'attention sur les conséquences de l'application d'un moratoire intégral pour les ligneurs. Pour ceux qui le peuvent, le report vers d'autres espèces et métiers dans la bande côtière entraînerait des réactions en chaîne sur de nombreuses autres pêcheries, déjà bien saturées (casier, filet, lieu). Compte tenu du très faible poids des ligneurs en terme de prélèvements, nous

demandons la poursuite du régime de gestion de 2016 pour cette flottille. Nous pouvons éventuellement concéder une diminution du quota de capture global à condition que ce quota soit annualisé. Enfin, compte tenu de la situation économique désastreuse des ligneurs, nous appelons au déblocage d'une aide économique d'urgence pour soutenir les entreprises en difficulté durant les prochaines années.